

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS »
Saison 2019/2020
ADDITIF °11

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 1^{er} juin 2020 à 00h00 au 5 juin 2020 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **pour l'application de l'article 4 :**

Support : 7 39 16 (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : VOITURE

Pendant la Période de jeu, à chaque top appel de l'animateur, les auditeurs pourront s'inscrire à la Session de jeu **pendant 15 minutes** en envoyant le code **VOITURE** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis leurs Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Le nombre maximum de participations autorisées par Session de Jeu par participant est de 3 (trois).

➤ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 participant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants inscrits.

Le participant tiré au sort est alors appelé en direct à l'antenne le 8 juin 2020 vers 9h05 :

- Si celui-ci répond avant la 5ème sonnerie, il est déclaré gagnant et remporte la dotation telle que détaillée à l'article 6 ci-dessous.
- Si celui-ci ne répond pas avant la 5ème sonnerie, il est déclaré perdant et ne remporte aucune dotation. Un autre participant est alors tiré au sort et appelé et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un participant soit déclaré gagnant.

➤ **pour l'application de l'article 6 :**

- détail du lot

- **1 lot « 1 voiture « MITSUBISHI SPACE STAR 1.0 MIVEC 71 ch IN » » d'une valeur de 9 992 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze) euros.**

Caractéristiques du véhicule :

Carrosserie blanche

Le véhicule sera disponible dans la concession Mitsubishi la plus proche du domicile du gagnant. L'adresse exacte sera communiquée au gagnant dans les plus brefs délais à la suite du gain. En tout état de cause, le gagnant devra récupérer le véhicule à la concession précitée **à compter du 09 juin**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

2020 et avant le 09 aout 2020. Dans le cas contraire, le gagnant sera déclaré perdant et ne pourra effectuer aucune réclamation à cet égard.

Tous les autres frais de mise à disposition du véhicule ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Les frais occasionnés par le transport pour venir récupérer le véhicule ainsi que l'assurance du véhicule ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Les frais d'immatriculation de carte grise seront à régler directement par le gagnant en concession lors de l'enlèvement du véhicule.

Le gagnant devra impérativement être titulaire d'un permis B et à défaut être accompagné d'une personne titulaire du permis B lors de la récupération du véhicule.

Le gagnant devra être en mesure de justifier de son identité et présenter l'assurance souscrite ainsi qu'un justificatif de domicile.

➤ **Pour l'application de l'article 7 :**

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai indiqué à l'article 6. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.